Association Paul Jacquin : Qui sommes-nous ?

**www.pauljacquin.com**

Certes, le nom de notre association n'est pas anodin. Mais c'est bien le choc causé par la mort de Paul Jacquin qui nous a rassemblés, qui nous a mis au travail et qui continue à ouvrir des questionnements. Ce faisant, nous avons l'impression d'être à notre juste place. Car la tragédie de Zittersheim n'était pas une fatalité et elle nous interpelle, nous et la société dans laquelle nous vivons, à différents niveaux. Nous voulons mieux en comprendre les fonctionnements et les dysfonctionnements, pour pouvoir éventuellement agir sur eux et ne pas en être simplement les jouets.

**Conseil d’Administration**

Présidente : Marguerite Bialas, directrice d’école à la retraite

Vice-présidente : Yvette Brock

Trésorière : Patricia Schmitt, secrétaire. Trésorier adjoint : Jean-Jacques Franck

Secrétaire : Emmanuelle Franck

Membres : Elisabeth Gerber, ambulancière ; Gilbert Brock, ingénieur à l’UMB ; François Jacquin, consultant ; Bernard Jacquin, étudiant ; Régis Thibault, technicien.

Le C.A. coordonne les différentes activités de l’association pour la manifestation de la vérité sur les circonstances du décès de Paul Jacquin et pour la survie de sa mémoire: relations extérieures ; manifestations diverses ; édition de dossier de presse ; édition et distribution des Actes des colloques ; site Internet …

Module colloques

Il comprend :Marguerite Bialas ; Gabrielle Margulies, consultante et Raphaël Doridant, professeur des écoles, membres de l’association. Albert Hilbold et Brigitte Montavont, psychanalystes, et Michèle Drida, psychosociologue: invités.

Le module de pilotage des colloques souhaite éviter toute confusion entre la recherche de la vérité dans "l'affaire de Zittersheim" et le travail qu'il mène sur le thème de *l'enfant dans l’éthique occidentale*. Il s’est donné pour objectifs de concrétiser et d’enrichir, par l’organisation de conférences et de colloques ouverts à tous, la réflexion collective sur les problèmes de société mis en lumière par la mort tragique de Paul Jacquin et en particulier sur le contexte dans lequel évoluent actuellement les rapports entre les enfants, les parents, les enseignants.

Réalisations de l’Association Paul Jacquin

Des **conférences :**

* *Le symptôme au regard des générations,* avec Daniel Michel, psychiatre
* *Souffrances au travail et harcèlement moral,* avec Michèle Drida, psychosociologue
* *L’Amour de la Faute* avec Pierre Babin, psychanalyste
* *L’école du soupçon* avec Marie-Monique Robin, journaliste
* *Instituer l’enfant, qu’est-ce à dire ?* avec Charlotte Herfray, psychanalyste

Des **colloques** qui ont donné lieu à la production d’actes (10 € + 3 € pour frais d’envoi)

\* Colloque du 23 mars 2003 :***Eduquer est-il devenu impossible ?***, réflexion sur les enfants, les éducateurs et la pédophilie avec les contributions de Charlotte Herfray, Brigitte Montavont, Jeanne Moll et Nicolas Stoffel

\* Colloque du 20 mars 2004 : ***La parole de l’enfant. Des mots pour dire, des mots pour grandir.*** Contributions de Jean-Paul Resweber, Patrice Buxeda, Bernard Defrance et Geneviève Jarzac

\* Colloque du 20 mars 2005 : ***L’enfant aux prises avec les images.*** Contributions de Brigitte Montavont, Sylvie Massoud, Patrick Collandre, Gad Borel et Pierre Babin

\* Colloque du 13 mai 2007 :***Souffrances et violences à l’école : les enfants, les enseignants, les parents.*** Contributions de Michèle Drida, Raphaël Doridan, Laeticia Mary, Florence Giust-Desprairies, Marcel Thorel, Jean-Pierre Vidit et Bernard Defrance

\* Colloque du 15 novembre 2008 : ***La parentalité en question***. Contributions de Gérard Neyrand, Cécile Verdet, Aluma Marienburg, Jean-Pierre Fourcade et Jean-Paul Resweber

\* Colloque du 16 octobre 2010 : ***La figure du pervers. Qu’est-ce que ça cache ? Qu’est-ce que ça dévoile ?*** Contributions de René Heyer, Pierre Isenmann, Dominique Barbier, Michèle Drida et Emmanuel Diet

\* Colloque du 20 octobre 2012 : ***La violence de l’enfant***. Contributions de Brigitte Montavont, Jeannine Geiss, Doris Zoll, Marguerite Bialas, Jean-Luc Rongé, Thierry Goguel d’Allondans.

\* Colloque du 29 novembre 2014 : ***L’enfant et les sortilèges. Les écrans, entre émerveillement et ensorcellement.*** Contributions de Ismaïl Safwan, Ghislaine Biodjekian, Pierre Diependaele, Xavier Remy, Sherley Freudenreich.

**Autres documents disponibles :**

\* Le film de Marie-Monique Robin ***: L’école du soupçon. Quand la rumeur tue*** (2004. Diffusé sur Canal +)

\* Le **dossier de presse**, résumé de l’affaire de Zittersheim, 2002. Mis à jour 2004. 17 pages

\* Le résumé de l’affaire (1 page)

**Résumé de l’affaire Paul Jacquin**

Le 12 avril 2001, alors que deux gendarmes se présentent à l’école à classe unique du village de Zittersheim (Bas-Rhin) pour interpeller l’instituteur Paul Jacquin soupçonné de pédophilie, celui-ci monte au grenier, se défenestre et meurt. Il avait 42 ans.

Dans l’enquête *« pour recherche des causes de la mort*» qui, selon la procureur Simoncello du tribunal de Saverne, « *avait pour mission d’établir la véracité des faits qui ont conduit au suicide de monsieur Jacquin*», rien ne viendra étayer les soupçons de pédophilie. Les gendarmes interrogent d’autres élèves de la classe (toutes les tables des enfants étaient placées en face de celle de l’instituteur !) et réalisent cent quarante auditions d’enfants ou de jeunes ayant été au contact de Paul Jacquin : personne ne se plaint de lui. Restent :

* les insinuations de Christian Debat, parent d’élève qui a profité du climat de psychose de cet hiver 2000/2001 pour calomnier l’instituteur qu’il avait juré de faire partir (cf. la lettre de Paul Jacquin à son administration en juin 2000)
* les paroles, prononcées au cours du déjeuner familial du 5 avril 2001 par une fillette de 9 ans, mettant en cause un petit garçon de 7 ans qui, depuis le suicide de son père six semaines avant, se cramponnait à son instituteur (cf. le témoignage de l’enseignant stagiaire présent dans la classe les 9 et 10 avril)
* les paroles répétées devant les médias par les magistrats de Saverne, sans doute pour tenter de justifier a posteriori la décision précipitée de mise en cause de l’instituteur (cf. les communiqués de presse de la procureure et du juge d’instruction). Ces paroles ont scandaleusement nourri la rumeur d’actes pédophiles
* l’impact médiatique des prétendus « faits » présentés à la presse, en juin 2001, par le juge d’instruction Steffanus : un témoignage de madame Dobler, prostituée mythomane de 63 ans, et un fichier pédo-pornographique prétendument trouvé sur l’un des ordinateurs de l’école. Or les fichiers LOG qui, seuls, pouvaient prouver des chargements illicites, ne furent jamais demandés par la justice malgré les demandes réitérées de la famille
* de nouvelles calomnies, au printemps 2004, de la part de la prostituée accusant cette fois le maire du village, ami de Paul Jacquin, calomnies complaisamment relayées par un mensuel satirique de la région
* l’indemnité de 5 000 euros ( !) versée en octobre 2004 à l’un des écoliers par la C.I.V.I. (Commission d’Indemnisation de Victimes d’Infractions, dans laquelle siègent des magistrats du tribunal de Saverne) et qui continua à nourrir la rumeur.

Il faudra attendre l’enquête réalisée par la journaliste d’investigation Marie-Monique ROBIN (cf. le film documentaire *L’école du soupçon*. *Quand la rumeur tue*, Canal +, septembre 2004) pour que les circonstances humaines de ce drame soient éclaircies et que les contradictions flagrantes entre la rumeur et les réalités matérielles de la classe soient magistralement illustrées.

L’Éducation nationale, quant à elle, ne fait pas le moindre geste pour réhabiliter la mémoire de l’enseignant. Pourquoi ? Peut-être parce qu’elle a elle-même commis des irrégularités ? En effet :

- Aucune mesure visant à protéger l’honneur de l’instituteur mis en cause n’a été prise avant le signalement au procureur de la République, contrairement à ce que prévoit la circulaire n° 97-175 du 26-08-97 dite “ *Royal-Allègre*”

- Alors que ce signalement a été fait précipitamment par l’Inspectrice de l’Education nationale le mardi 10 avril 2001 au procureur de la République, ce sont des personnels de l’Education nationale (l’assistante sociale de l’IA, C. Deutchmann et le psychologue de la circonscription, P. Diebold) qui interrogent le garçon présumé victime le matin du jeudi 12 avril. La même circulaire précise pourtant « *qu’il n’appartient à personne au sein de la communauté scolaire de valider d’une quelconque manière la parole de l’enfant* ». Or, c’est de cet interrogatoire qu’est parti l’ordre de mettre l’instituteur en cause alors que le PV montre, une fois l’émotion retombée, **l’importance du malentendu :** on ne parle à l’enfant que de « ça », sans jamais préciser de quoi il s’agit, et son trouble est pris pour une accusation contre l’instituteur alors que l’enfant a pu imaginer que « ça » signifiait un autre quelconque acte dont il pouvait avoir honte !

- Après la mort de l’instituteur, c’est le psychologue scolaire qui a déjà accueilli les calomnies du parent d’élève hostile à l’instituteur, reçu la fillette dénonciatrice et interrogé le garçon présumé victime, qui est encore chargé de suivre pendant plusieurs mois les sept élèves restant à l’école, c’est-à-dire les enfants des deux familles mêlées à la dénonciation de l’instituteur, tous les autres élèves étant partis à l’école du village voisin après le drame. Outre le fait que P. Diebold a donc eu l’occasion d’influencer les enfants dans le sens qui lui convenait pour justifier son action peu clairvoyante, aidé en cela par l’association Thémis qui encourageait leurs parents à s’adresser à la C.I.V.I., l’Éducation nationale semble avoir ainsi entériné le fait que les enfants auraient été traumatisés par l’enseignant : une façon de participer à la propagation de la rumeur calomnieuse.

Aujourd’hui, l’émotion suscitée entre 1996 et 2001 par les nombreuses affaires médiatisées (Dutroux, Outreau, Lechien, etc.) est retombée et il est reconnu que nombre d’adultes ont été victimes de la psychose de pédophilie. Le revirement du procès d’Outreau a désacralisé la parole des enfants et rappelé le droit de chacun à la présomption d’innocence.

Mais à Zittersheim, pour la famille et les amis de Paul Jacquin, le mal était fait…